

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES

Commissariat aux Comptes – Expertise Comptable

CLAIRE AMITIÉ FRANCE
Association déclarée de la loi de 1901

Siret 775.694.615.00086
59, rue de l'Ourcq
75019 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2024**

A l'Assemblée Générale de l'association CLAIRE AMITIÉ FRANCE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLAIRE AMITIE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion**a. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association. Cette appréciation s'appuie

sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 avril 2025

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES SAS

Commissaire aux Comptes

Représentée par son Président

Laurent du SORBIER

COMPTES ANNUELS

CLAIRE AMITIE FRANCE

59, rue de l'Ourcq

75019 PARIS

Exercice clos le : 31 décembre 2024

APE : 8790B

SIRET : 77569461500011



www.slgexpertise.fr - accueil@slgexpertise.fr

SLG EXPERTISE : 10 Rue Pergolèse 75116 **PARIS** - Tél 01 42 25 53 64

SLG EXPERTISE LILLE : 867 Avenue de la République 59700 **MARCO-EN-BAROEUL** - Tél 03 28 36 28 60 - Fax 03 20 86 45 95

SAS au capital de 75 000€ - RCS Paris 320 853 518 6920Z - Tableau de l'Ordre de la Région Parisienne et du Nord Pas de Calais - Membre de la Compagnie de Paris et de Douai

SOMMAIRE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

Association bilan Actif	3
Association bilan Passif	4
Assoc. Résultat (liste)	5
	7
Règles et méthodes comptables	7
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	12
Provisions inscrites au bilan	13
Actif circulant - Créances	14
Comptes régularisation Actif	15
Tab suivi des fonds dédiés	16
Cptes de régularisation Passif	19
Les effectifs	20

ASSOCIATION BILAN ACTIF

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilitisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	33 574	33 574		
Autres				
Immobilitisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilitisations corporelles				
Terrains	49 147		49 147	49 147
Constructions	8 062 427	5 495 452	2 566 976	2 756 019
Installations techn., matériel et outill. ind.	903 670	865 093	38 577	54 387
Immobilitisations corporelles en cours	16 620		16 620	16 620
Avances et acomptes				
Autres	991 365	753 315	238 050	242 149
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilitisations financières				
Participations et créances rattachées	1 891		1 891	1 891
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	133 497		133 497	128 815
TOTAL (I)	10 192 190	7 147 433	3 044 757	3 249 027
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	495 006		495 006	535 045
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	290 959	84 415	206 544	251 498
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	1 918 359		1 918 359	1 941 975
Charges constatées d'avance	32 537		32 537	26 162
TOTAL (II)	2 736 861	84 415	2 652 446	2 754 680
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	12 929 051	7 231 848	5 697 203	6 003 707

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION BILAN PASSIF

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	300 352	300 352
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation	35 139	35 139
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	606 314	499 154
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	395 251	333 741
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>		
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>		
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement</i>		
Autres		
Report à nouveau	257 896	261 754
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	266 581	145 422
Excédent ou déficit de l'exercice	216 367	103 303
<i>Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	156 457	254 028
<i>Situation nette (sous total)</i>	1 416 069	1 199 701
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 793 310	1 917 294
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	3 209 378	3 116 995
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	905 951	1 198 926
TOTAL (II)	905 951	1 198 926
PROVISIONS		
Provisions pour risques	60 325	96 389
Provisions pour charges		26 974
TOTAL (III)	60 325	123 362
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77 366	119 462
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 280	201 057
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 237 983	1 088 578
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	79 968	106 526
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	34 952	48 800
TOTAL (IV)	1 521 549	1 564 423
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 697 203	6 003 707

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	240	280
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de biens des activités sociales et médico-sociales		
Prestations de services	456 953	435 888
Parrainages		
Prestations de services des activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 715 440	2 684 284
Contributions financ. des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	7 945 199	7 615 993
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	193 097	273 107
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	63 974	7 931
Utilisations des fonds dédiés	406 609	392 570
Autres produits	205	3 604
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	11 781 717	11 413 656
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et de fournitures	-12 394	-7 100
Autres achats et charges externes	3 963 356	3 704 701
Aides financières	242 611	227 733
Impôts, taxes et versements assimilés	587 918	598 443
Salaires et traitements	4 566 303	4 293 038
Charges sociales	1 847 396	1 717 221
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	415 585	379 296
Dotations aux provisions	936	48 974
Reports en fonds dédiés	113 634	467 760
Autres charges	-164	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	11 725 182	11 430 064
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	56 535	-16 408
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	43 598	12 037
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	43 598	12 037

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 928	7 155
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	2 928	7 155
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	40 670	4 882
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	134 575	130 910
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	46	11 419
Sur opérations en capital	5 478	2 010
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	5 524	13 429
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	129 051	117 481
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	9 889	2 652
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	11 959 890	11 556 603
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	11 743 523	11 453 301
EXCÉDENT OU DÉFICIT	216 367	103 303
EXCÉDENT OU DÉFICIT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES SOUS GESTION CONTRÔLÉE	156 457	254 028

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

CLAIRE AMITIÉ FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRÉSENTATION

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'objet social de l'entité :

L'association Claire Amitié France, créée en 1954, a pour objet principal l'accueil, l'accompagnement et la formation de personnes en difficulté dont elle assure la réadaptation à la vie sociale et favorise l'insertion professionnelle. Son activité d'origine en faveur de jeunes femmes avec ou sans enfants s'est progressivement élargie à l'accompagnement et la protection de la jeunesse, à l'hébergement d'urgence et, depuis 2022, à l'accompagnement de femmes victimes de violences.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Claire Amitié France gère, en Ile de France et dans l'Aube, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des centres d'hébergement d'urgence (CHU), un centre maternel, un dispositif de logements-relais, un service d'hébergement semi autonome et un service d'accompagnement à la vie sociale.

Les moyens mis en oeuvre :

Le financement de l'association est assuré à près de 95 % par l'Etat et par les départements dans lesquels elle est implantée, sous forme de subventions, de dotations globales de fonctionnement et de rémunération des journées de prestation réalisées au prix de journée défini par un arrêté de tarification. L'Association établit des comptes administratifs pour les établissements financés par des dotations.

Depuis 2019, des CHRS et CHU sont réunis au sein d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRHIL) du Val de Marne. Il s'agit désormais de deux CHRS, l'un est un établissement situé à Paris, le second correspond à des établissements situés dans le Val de Marne. Ce CPOM a fait l'objet en février 2024 d'un avenant de prolongation reportant son échéance au 31/12/2024. A cette date le nouveau contrat quinquennal allant du 01/01/2025 au 31/12/2029 était en cours d'établissement.

Claire Amitié France dispose actuellement d'une capacité d'accueil de 640 places dont 628 places pérennes et 12 places Hiver ou exceptionnelles.

Le budget global de l'association s'est élevé à 11,38 M€ en 2024 (hors reprise d'amortissement, de provisions et de fonds dédiés), dont 10,6 M€ de produits issus des conventions conclues avec les financeurs publics.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- Pour la première fois depuis de nombreuses années la structure de Claire Amitié France est restée stable en termes d'activités, de périmètre géographique, de localisation et de dimensionnement des établissements. Cette stabilisation, intentionnelle et inscrite dans le nouveau plan stratégique de l'association, fait contraste avec la croissance soutenue qui a marqué les années 2011 à 2023.
- Les modalités de financement de l'activité elles-mêmes sont demeurées inchangées par rapport à celles prévalant depuis le deuxième semestre 2023.
- Suite à la résiliation et la renégociation de ses contrats d'achat d'énergie, entamée à l'automne 2023, l'association constate une forte baisse de ses dépenses en fluides par rapport à celles encourues en 2023 (-32%).
- Les charges d'entretien et de réparation sur biens immobiliers ont significativement augmenté en 2024. A l'automne, l'association a mis en place une structure dédiée afin de s'assurer d'une bonne maîtrise des dépenses engagées.
- Claire Amitié France a observé, comme nombre d'associations exerçant une activité similaire, un accroissement

de la mobilité de certaines catégories de salariés et la persistance d'importantes difficultés de recrutement dans le secteur social. Face au taux de vacance de poste élevé qui en découle, l'association a intensifié son recours à l'intérim, principalement pour satisfaire à ses obligations de service. Les dépenses correspondantes augmentent en conséquence de 54 %.

Depuis 2022 la gestion d'une aide perçue par certains des jeunes hébergés au Service d'Hébergement Semi-Autonome (SHSA) - l'allocation mensuelle d'autonomie (AMA) - est assurée par Claire Amitié France. Selon la convention conclue avec le département du Val de Marne, l'association intègre le montant prévisionnel des AMA à distribuer aux bénéficiaires dans le budget sur la base duquel est déterminé le prix de journée du SHSA. Elle règle ensuite chaque mois le montant effectivement dû aux hébergés remplissant les conditions d'obtention de cette aide.

Fin 2022, Claire Amitié France a constaté que le montant distribué aux accueillis bénéficiaires était inférieur de 169 492, 99 € au montant inclus dans le budget prévisionnel. Par prudence l'association a doté à due concurrence un fonds dédié pour faire face au risque d'avoir à reverser ultérieurement cet excédent au financeur. En novembre 2024, dans le cadre de l'analyse des comptes administratifs 2022 du SHSA, le département du Val de Marne a finalement fait savoir qu'il rejetait la constitution du fonds dédié. L'association en a donc repris le montant en produit dans le compte de résultat 2024. Le résultat de l'exercice se trouve augmenté d'autant. Le financeur ayant décidé que l'excédent issu de la surestimation des AMA à distribuer serait affecté à différents comptes de réserves, le rejet du fonds dédié 2022 restera cependant sans impact sur la trésorerie et sur l'assise financière de Claire Amitié France.

Fin 2023, suite à la constatation d'un excédent de 196 567,41 € des AMA estimées au budget sur les AMA effectivement distribuées, l'association a de nouveau abondé le fonds dédié AMA à hauteur de l'excédent. A la clôture de l'exercice 2024, les comptes administratifs 2023 sont encore en cours d'examen par le département du Val de Marne. La décision du conseil départemental sur les comptes 2023 pouvant, pour de multiples raisons, différer de celle prise sur les comptes 2022, Claire Amitié France a considéré qu'il convenait de maintenir en l'état le fonds dédié AMA, pour la tranche 2023, dans l'attente de la fixation du prochain prix de journée.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 60 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 25 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Installations gles, agencement	5 à 20 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Matériel informatique	3 à 8 ans
- Mobilier	5 à 20 ans
- Logiciels	2 à 3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont constituées des dépôts de garantie versés aux bailleurs pour les locaux dont l'association est locataire

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou que celle-ci présente un risque de non-recouvrement.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir?

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association CLAIRE AMITIE FRANCE.
- l'association CLAIRE AMITIE FRANCE est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

RETRAITEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement obtenues s'élèvent à 3 404 119 euros brut, reprises en résultat au rythme des Amortissements ; Au 31 décembre 2024, le montant restant à amortir s'élève à 1 793 310 euros.

La reprise à hauteur de 123 984 euros, des subventions d'équipements obtenues dans le passé et amorties en parallèle des immobilisations qu'elles ont servies à financer, est classée en produits exceptionnels, malgré le fait qu'elle soit récurrente et vienne compenser partiellement la dotation aux amortissements enregistrée dans les charges d'exploitation.

TABLEAU DES FONDS PROPRES

	A nouveau	Diminution	Augmentation	Solde
102000 Fonds associatifs	300 351,97	-	-	300 351,97
104200 Prime fusion Clair Logis Troyes	35 138,87	-	-	35 138,87
106820 Réserve d'investissements	54 913,14	-	-	54 913,14
106850 Réserve de trésorerie	333 741,22	-	61 510,03	395 251,25
106860 Réserve de trésorerie	5 047,82	-	45 266,85	50 314,67
106870 Réserve de compensation	105 451,66	-	383,77	105 835,43
110000 Report à nouveau	116 332,36	125 016,72	-	- 8 684,36
115000 Résultat sous contrôle financeur 2021	62 015,60	-	197 124,30	259 139,90
115002 Résultat sous contrôle financeur 2022	79 488,62	75 965,66	-	3 522,96
115110 Excédents affectés à des mesures	3 917,64	-	-	3 917,64
120000 Résultat	103 302,57	103 302,57	216 367,09	216 367,09
TOTAL	1 199 701,47	304 284,95	520 652,04	1 416 068,56

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	33 574			
CORPORELLES	Terrains		49 147			
	Constructions	Sur sol propre	5 181 807			
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	2 854 222		42 201	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		891 333		12 336	
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers		258 760		
		Matériel de transport		205 828		
		Matériel de bureau & mobilier informatique		486 168		73 159
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours		16 620				
Avances et acomptes						
TOTAL			9 943 884		127 696	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		1 891			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		128 815		15 937	
TOTAL			130 706		15 937	
TOTAL GENERAL			10 108 164		143 634	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			33 574	
CORPORELLES	Terrains				49 147	
	Constructions	Sur sol propre			5 181 807	
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons		15 802	2 880 621	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				903 670	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			258 760	
		Matériel de transport		11 166	194 662	
Mat. bureau, inform., mobilier			21 384	537 943		
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours				16 620		
Avances et acomptes						
TOTAL			48 352		10 023 228	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				1 891	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			11 256	133 497	
TOTAL			11 256		135 388	
TOTAL GENERAL			59 608		10 192 190	

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles		33 574			33 574
TOTAL		33 574			33 574
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	2 753 043	165 567		2 918 610
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.		2 526 966	66 040	16 164	2 576 842
Inst. techniques matériel et outil. industriels		836 946	28 147		865 093
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	150 187	13 740		163 928
	Matériel de transport	145 669	11 399	5 578	151 490
	Mat. bureau et informatiq., mob.	412 751	46 278	21 132	437 897
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		6 825 563	331 170	42 874	7 113 859
TOTAL GENERAL		6 859 136	331 170	42 874	7 147 433

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement Fonds commercial Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	123 362	936	63 974	60 325	
TOTAL		123 362	936	63 974	60 325
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL		123 362	936	63 974	60 325
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		936	63 974	
	- financières				
	- exceptionnelles				

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		<div style="border: 2px solid blue; padding: 5px; text-align: center;"> CERTIFIÉ CONFORME LE COMMISSAIRE AUX COMPTES </div>	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	133 497		
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	495 006	495 006	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 456	1 456	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers	9 787	9 787		
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	271 821	271 821		
Charges constatées d'avance	32 537	32 537		
TOTAUX		944 105	810 607	133 497
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
(3) Créances reçues par legs ou donations				

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	32 537
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	32 537

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	32 070
Autres créances	86 821
Disponibilités	
TOTAL	118 891

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES AUTORITÉS DE TARIFICATION AUX ENTITÉS GESTIONNAIRES D'ESSMS

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Porticus 2013	60 000					60 000	
Le maillon 2017	1 000					1 000	
Le maillon 2017	50 000					50 000	
Provision travaux pour toiture 2014	22 000					22 000	
Fondation Notre Dame 2011	2 009		2 009				
Provision Chaudière Coueilly 2014	15 871					15 871	
Fondation Notre Dame 2018	7 619		1 500			6 119	
Provision travaux électricité 2015	7 250					7 250	
Cibiel Lannelongue 2020	10 000		8 172			1 828	
Provision travaux sécurité 2018	8 626					8 626	
Petites Pierres 2014	651		651				
Fondation Cibiel Lannelongue Travaux électricité 2021	15 500					15 500	
Fondation Notre Dame travaux toiture Paris 2021	15 786		2 000			13 786	
M.Clave Réfection toiture pavillon D 2021	12 800		1 600			11 200	
Travaux bureaux Champigny 2015/2016	189 414		13 859			175 555	
Travaux 9 rue des Roitelets Champigny sur Marne 2019	640		640				
M.Clave Réfection toiture pavillon D 2021	36 210		4 526			31 684	
BNP PARIBAS mobiliers 2024					3 000	3 000	
TOTAL	455 376		34 957		3 000	423 419	

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Travaux DDETSPP	2 000					2 000	
Indemnité de licenciement	1 200					1 200	
Contrat aidés Troyes AMICLA	1 010					1 010	
CHRS du val de Marne AMICLA	1 423					1 423	
Dons non affectés AMICLA	5 950				100	6 050	
Cibiel projet AMICLA	19 614		19 614				
Cibiel démarche qualité + extension CNV					54 000	54 000	
Cibiel frais de recrutement					14 680	14 680	
Devoteam	1 500					1 500	
Cibiel formation CNV	40 000		40 000				
Fondation Hottinger pour investissement	12 202		9 091			3 111	
Fondation T jeux éducatifs	10 000		10 000				
Petite Pierres	14 235					14 235	
Fondation Caisse d'Épargne	3 000					3 000	
Fondation Thérèse Cornille non affecté	4 000				15 000	19 000	
Fondation A surcout fluides	20 000		3 000			17 000	
Fondation A don non affecté	10 000					10 000	
BNP Paribas versement 2020 pour CHRS Troyes	1 000				3 000	4 000	
Mairie de Bry sur Marne	3 000		2 475			525	
Frais de siège sur excédent DRIHL 93	19 000		19 000				
Evaluation externe DCSP 10	5 681					5 681	
Fondation de France pour CHRS Troyes	2 000					2 000	

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Sorties pour les jeunes Mairie de Nogent sur Marne	10 859			10 859
SHSA Versements AMA 2022 à 2023 perçus	366 060	169 493		196 567
Subvention CHU 94 exceptionnel	167 541	98 979		68 562
CHRS du val de Marne AMICLA	274			274
Fondation BNP Paribas	9 000			9 000
Sisley	10 000			10 000
Subvention Grand Est subvention pour FVV 10			4 234	4 234
Fondation Thérèse Cornille pour projet futur	3 000			3 000
Fondation roi Baudouin Embauche psychologue			19 620	19 620
TOTAL	743 549	371 652	110 634	482 531

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	34 952
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	34 952

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 755
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 722
Dettes fiscales et sociales	626 619
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	682 096

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

LES EFFECTIFS

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :	120,57	121,23
Ingénieurs et cadres	22,80	25,42
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	97,77	95,81
Ouvriers		